



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.166/PC/L.18
31 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE DU SOMMET MONDIAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Deuxième session
22 août-2 septembre 1994
Point 4 de l'ordre du jour

RÉSULTATS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL :
PROJET DE DÉCLARATION ET PROJET DE PLAN D'ACTION

Éléments du projet de déclaration : rapport d'activité
présenté par le Président du Comité préparatoire

Le rapport d'activité joint est le reflet des consultations officieuses organisées par le Président du Comité préparatoire durant la seconde session. Son objet est d'aider le Comité préparatoire à analyser les éléments, le ton et le style du projet de déclaration.

INTRODUCTION

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement, sommes réunis pour la première fois dans l'histoire, à Copenhague, à la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, pour oeuvrer d'urgence à l'amélioration de la condition humaine, dès à présent et pour le XXI^e siècle,

2. Nous constatons que les peuples du monde ont, de différentes façons, signalé l'urgence d'une solution de problèmes sociaux qui affectent profondément toutes les sociétés. Les hommes, en effet :

a) Ne sauraient vivre et travailler dans la paix et dans la concorde, ainsi qu'en harmonie avec leur environnement, alors qu'une forte proportion de l'humanité vit dans une profonde pauvreté;

b) Ne peuvent tolérer l'indignité, les souffrances, le gaspillage de tant d'hommes, de femmes et d'enfants, causés par le manque d'emplois productifs et de moyens d'existence;

c) Ne peuvent faire en sorte que les sociétés soient le lieu de l'énergie créatrice et de la prospérité collective quand est aussi fragile la capacité de vivre dans l'harmonie d'individus et de groupes de culture, de sexe, de race différents et ayant des situations économiques, des intérêts et des aspirations différents.

3. Nous sommes désireux de saisir cette occasion unique offerte par la fin de la guerre froide pour nous engager dans la voie d'une coopération nouvelle, centrée sur les besoins et les aspirations des peuples.

4. À cette fin, nous souscrivons à la présente Déclaration et affirmons notre volonté de réaliser le présent plan d'action.

PREMIÈRE PARTIE

SITUATION SOCIALE ACTUELLE ET JUSTIFICATION DU SOMMET

1. Au cours des 50 dernières années, un progrès sans précédent est allé de pair avec une indicible misère; la mondialisation de la prospérité s'est accompagnée d'une mondialisation de la pauvreté.

2. La mondialisation, qui est la conséquence d'une amélioration des communications, d'une forte augmentation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux ainsi que du progrès technique, ouvre de nouvelles possibilités pour le développement et la croissance de l'économie mondiale. En même temps, la rapidité du changement, la brusquerie des ajustements se traduisent par l'inégalité et la marginalisation, tant au sein des pays qu'entre pays. La difficulté est de savoir comment maîtriser le processus d'une manière qui porte au maximum les avantages que les peuples pourront en retirer et en atténue le plus possible les répercussions négatives.

3. On constate des progrès dans plusieurs domaines :

a) Au cours des 50 dernières années, la richesse des nations a été multipliée par sept, et les échanges ont augmenté plus spectaculairement encore;

b) L'espérance de vie a augmenté dans presque tous les pays, et les taux moyens de mortalité infantile dans les pays en développement ont été réduits;

c) L'alphabétisation et l'éducation primaire ont nettement progressé et les institutions démocratiques et pluralistes sont en plein essor.

4. Pourtant, nous constatons que nombreux sont ceux qui, dans le monde, vivent dans une détresse grandissante :

a) Dans beaucoup de sociétés, le fossé s'est creusé entre les riches et les pauvres; il s'est creusé aussi entre les pays industrialisés et les pays en développement;

b) Il existe de graves problèmes sociaux et des problèmes de transition dans les pays qui introduisent, dans leur régime politique, des changements fondamentaux et démocratiques;

c) Plus d'un milliard d'êtres humains, dans le monde, vivent dans une pauvreté abjecte et plus de la moitié souffrent chaque jour de la faim; une forte proportion d'hommes et de femmes, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés, n'ont aucun revenu et aucune ressource;

d) Plus de 120 millions de personnes, dans le monde, sont officiellement en chômage et beaucoup plus encore sont sous-employées; trop de jeunes n'ont aucun espoir de s'intégrer, par le travail productif, à leur propre société;

e) Nombreux sont ceux qui, dans tous les pays, sont de plus en plus aux prises avec la précarité, l'isolement, la marginalisation, la violence et l'incertitude de l'avenir – le leur propre et celui de leurs enfants – car la

/...

pauvreté, le chômage et la désintégration sociale subissent le contrecoup d'événements et de faits ayant lieu dans le monde entier.

5. Nous savons que la pauvreté, l'absence d'emplois productifs et la désintégration sociale constituent un gaspillage de ressources humaines, un échec des marchés et des institutions et processus sociaux, ainsi qu'une grave atteinte à la dignité humaine. Nous ne pouvons conserver la confiance de nos concitoyens que si nous nous efforçons de répondre d'urgence à leurs besoins.

6. Notre tâche doit être d'appliquer les enseignements acquis, de faire fond sur les succès obtenus, de développer un nouvel esprit de coopération et de progrès social, de respecter nos engagements, de répondre aux besoins immédiats de ceux qui sont le plus touchés par la détresse, et d'appliquer un modèle de développement social centré sur la personne humaine pour nous guider aujourd'hui et demain. Nous sommes résolus à accomplir cette tâche et à encourager le progrès social dans le monde entier.

7. Tous ces problèmes ont un caractère mondial et se posent dans tous les pays à des degrés divers. Pourtant, nous constatons que la situation des pays en développement, et en particulier des pays africains et des pays les moins avancés, est critique et appelle spécialement l'attention; nous reconnaissons que les pays qui entreprennent des réformes sociales et politiques fondamentales ont besoin de l'aide de la communauté internationale.

PARTIE II

PRINCIPES ET VALEURS ET BUTS COMMUNS

8. Nous, chefs d'État et de gouvernement, souscrivons à une conception intellectuelle, spirituelle et éthique du développement social fondée sur la dignité humaine, l'égalité, le respect d'autrui, la responsabilité mutuelle et la coopération. De ce fait, nous nous efforcerons de créer les conditions d'une action nationale et internationale qui :

a) Place la personne humaine au centre du développement, et mette l'économie au service des besoins humains;

b) Reconnaisse que les hommes doivent pouvoir mener une vie productive, dans le bien-être, tout en s'acquittant de leurs responsabilités à l'égard des générations futures et tout en protégeant l'environnement et en en faisant une utilisation non déprédatrice;

c) Tienne compte de l'interdépendance des domaines économique et social et de l'activité publique et privée, intègre les politiques économiques et sociales de façon qu'elles concourent conjointement au bien-être et à la dignité de tous les hommes, et remédie aux causes profondes de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale;

d) Exalte la dignité humaine, la justice sociale et la solidarité au niveau national et au niveau international et soit fondée sur la tolérance, la non-violence, le pluralisme et le respect de la diversité culturelle, sociale et politique;

e) Permette l'exercice du droit au développement et des autres droits de l'homme universellement établis; encourage l'exercice de droits et de responsabilités propres à assurer le progrès social et la sécurité de tous, la recherche du bien commun et de relations harmonieuses entre les êtres humains et notre planète; favorise l'égalité entre les hommes et les femmes;

f) Fasse du progrès et de la sécurité de l'humanité le principe moteur par lequel chaque membre de notre société mondiale pourra satisfaire ses besoins essentiels, affirmer sa dignité personnelle, assurer sa sécurité, donner effet à sa créativité et réaliser son potentiel. Cela signifie aussi des habitations sûres, des rues sûres, des conditions de travail sûres, et la paix au sein des nations et entre les nations;

g) Affirme le principe de la bonne gestion des affaires publiques dans l'intégrité, le respect de la légalité, la transparence, l'efficacité et l'obligation de rendre des comptes de toutes les institutions publiques et privées; fasse en sorte que les choix des pouvoirs publics, des entrepreneurs, de la société civile, des organisations non gouvernementales, des coopératives, des associations, des membres des organisations internationales et des institutions financières, des syndicats et, en fin de compte, de tous les citoyens de la planète concourent au bien-être durable de tous;

h) Invite tous les acteurs à exprimer leur volonté de concourir à l'amélioration de la condition humaine par leurs propres actes;

i) [Encourage] une plus grande participation à la vie collective et une plus grande autonomie des collectivités, qui contribuent socialement et économiquement à une meilleure protection sociale et à une vie plus productive pour tous, car de nouvelles formes de coopération et d'alliance à tous les niveaux, entre tous les agents du processus de développement, sont nécessaires au progrès social;

j) Donne à tous, et notamment aux pauvres, les moyens de participer aux décisions qui concernent leur existence quotidienne et leur société, dans la confiance, la réciprocité, l'engagement et l'entraide.

PARTIE III

ENGAGEMENTS

9. Sur la base de notre conception commune du développement social, nous prenons les engagements suivants dans le respect total de la souveraineté et des priorités nationales :

Engagement 1

Nous nous engageons à promouvoir le progrès social, à améliorer la condition humaine et à donner à ces objectifs la plus haute priorité dans les politiques et dans l'action aux niveaux national et international.

À cette fin, nous ferons en sorte de :

a) Promouvoir la répartition équitable des revenus et l'accès équitable aux ressources grâce à des politiques visant à faire régner une plus grande justice sociale à tous les niveaux;

b) Faciliter la reprise de la croissance de l'économie mondiale et favoriser l'accès des pays en développement aux marchés, aux investissements productifs et à la technologie, en tenant dûment compte des besoins des pays à économie en transition;

c) Élaborer un pacte mondial dans le cadre duquel tous les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies, les institutions internationales de développement et les banques multilatérales de développement s'engageront à faire progresser constamment la réalisation des grands objectifs définis par le Sommet;

d) Faire face, en recourant à différents moyens de coopération, aux problèmes et dangers d'envergure mondiale, tels que les maladies transmissibles, les activités criminelles organisées, l'abus des drogues, le trafic des stupéfiants et la criminalité qu'il entraîne, et le terrorisme.

Engagement 2

Nous nous engageons à travailler à l'élimination la plus rapide possible de la pauvreté dans le monde en tant qu'impératif moral et politique de l'humanité par des initiatives nationales et une coopération internationale menées avec détermination.

Dans ce but, au niveau national :

a) Nous sommes résolus à formuler des engagements nationaux spécifiques, avec des échéances précises pour l'élimination de l'extrême pauvreté;

b) Nous centrerons notre action et notre politique sur la satisfaction des besoins fondamentaux de tous dans les domaines suivants : sécurité alimentaire et élimination de la malnutrition, soins de santé primaires et

planification familiale volontaire, approvisionnement en eau salubre et assainissement, instruction primaire pour tous, logement adéquat et accès à l'information et au savoir;

c) Nous examinerons les budgets nationaux et les adapterons de manière à ce qu'ils répondent prioritairement à ces besoins fondamentaux;

d) Nous élaborerons et suivrons des politiques propres à offrir une bonne protection économique et sociale à tous en cas de chômage ou de maladie ainsi qu'aux handicapés et aux personnes âgées et à ceux qui élèvent des enfants;

e) Nous accorderons une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants.

Au niveau international, nous éliminerons tous les obstacles à la réalisation durable de cet engagement et veillerons à ce que toutes les institutions internationales, en particulier les banques de développement multilatérales, aident les pays en développement et les autres pays qui en ont besoin à poursuivre notre objectif global d'élimination de la pauvreté et de mise en place d'une protection sociale de base.

Engagement 3

Nous nous engageons à permettre à tous de gagner leur vie en occupant un emploi productif librement choisi, ou comme travailleur indépendant ou encore grâce à d'autres formes de travail.

Nous prenons l'engagement de retenir le plein emploi comme objectif général.

À cette fin, nous nous proposons de :

a) Placer la création d'emplois au centre des stratégies et des politiques des gouvernements, des entreprises privées et des organisations internationales;

b) Promouvoir les investissements consacrés à des activités qui demandent beaucoup de main-d'oeuvre et privilégier les dépenses et les technologies susceptibles d'accroître l'efficacité des stratégies pour l'emploi et de les inscrire dans la durée;

c) Attacher une importance particulière à l'emploi des jeunes et ramener leur taux de chômage au niveau de la moyenne nationale;

d) Élargir les possibilités de travail et accroître la productivité par exemple en investissant davantage dans les ressources humaines, notamment en assurant l'éducation et les soins de santé, en encourageant les emplois indépendants et la création de petites entreprises et en améliorant l'accès au crédit, à l'information, à la formation et à l'infrastructure;

e) Veiller à ce que les travailleurs disposent des moyens de formation et acquièrent les compétences et les aptitudes qui leur sont nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la technologie et des marchés du travail.

Au niveau international, nous nous efforcerons de :

a) Formuler des politiques macro-économiques favorables à une croissance économique soutenable à terme, à la libéralisation des marchés, à la bonne répartition des investissements mondiaux et à l'accroissement des possibilités d'exportation pour les pays en développement;

b) D'assurer des emplois de qualité dans le respect total des conventions de l'OIT.

Engagement 4

Nous nous engageons à promouvoir l'intégration sociale en encourageant l'instauration de sociétés caractérisées par l'acceptation, la participation, l'équité, la sécurité et la stabilité. L'intégration sociale suppose l'élimination de toutes les formes de discrimination, le partage des valeurs fondamentales et le respect du pluralisme et de la diversité.

À cette fin, nous nous proposons de :

a) Veiller à ce qu'il existe une législation s'opposant à toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion, l'âge ou l'incapacité, ainsi que des organismes pour la faire appliquer;

b) Reconnaître pleinement les droits des peuples autochtones et la nécessité d'adopter des stratégies spécifiques pour faire mieux respecter la diversité culturelle et pour répondre aux besoins des réfugiés et des migrants;

c) Assurer la protection des groupes et des individus défavorisés et vulnérables, y compris des personnes âgées et des handicapés;

d) Promouvoir la participation de tous à l'élaboration et à l'application des décisions qui concernent le fonctionnement de nos sociétés et le bien-être de chacun;

e) Étant donné l'importance de la communication et de l'information pour l'intégration sociale et le respect de la diversité, mener une action de sensibilisation pour faire en sorte que le système de télévision national et international permette l'existence d'une télévision publique qui ne soit ni contrôlée par l'État ni exclusivement orientée vers le profit.

Engagement 5

Nous nous engageons à instaurer une égalité véritable entre les hommes et les femmes et à renforcer la contribution des femmes au progrès et au développement social.

À cette fin :

a) Nous éliminerons tous les obstacles à l'égalité entre les sexes et encouragerons les femmes à participer pleinement à l'amélioration des sociétés;

b) Nous définirons des buts et des objectifs mesurables visant à réduire les différences entre les sexes, dans la mesure où l'égalité des sexes est une composante de toutes les politiques ayant un rapport direct avec les objectifs du Sommet mondial;

c) Nous assurerons la ratification et la mise en oeuvre de toutes les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments pertinents, ainsi que la levée des réserves dont elles ont fait l'objet;

d) Nous encouragerons le changement des attitudes, des politiques et des pratiques qui font obstacle à une véritable égalité entre les sexes et à une pleine participation des femmes;

e) Nous garantirons un équilibre entre les sexes dans le cadre des processus de prise de décisions et des mécanismes d'exécution des politiques gouvernementales.

Engagement 6

Nous nous engageons à promouvoir le développement économique, social et humain de l'Afrique et des pays les moins avancés.

À cette fin :

a) Nous apporterons une solution au problème de la dette;

b) Nous prendrons des mesures spéciales visant à faciliter le commerce;

c) Nous augmenterons l'aide publique au développement au titre des programmes sociaux et encouragerons les investissements publics et privés;

d) Nous assurerons la mise en oeuvre des stratégies et des mesures arrêtées par la communauté internationale et les organisations africaines en vue du développement de l'Afrique.

Engagement 7

Nous nous engageons à faire en sorte que les programmes d'ajustement structurel prennent en compte les intérêts de la collectivité et ne soient pas préjudiciables aux plus faibles.

À cette fin :

a) Nous nous engagerons à analyser, pays par pays, les incidences négatives des programmes d'ajustement structurel sur le développement social, à atténuer leurs effets pervers et à y intégrer des objectifs de lutte contre la

pauvreté et d'équité entre les sexes. La première priorité consiste à faire en sorte que les programmes et les dépenses consacrés aux besoins fondamentaux de la collectivité ne soient pas touchés par des réductions budgétaires généralisées; à cet égard, les politiques des institutions de Bretton Woods devront être modifiées selon que de besoin;

b) Nous veillerons à ce que toutes les politiques d'ajustement, notamment celles adoptées dans le cadre d'une période de transition, d'un processus de mondialisation ou de mutations rapides, prennent en considération des objectifs sociaux et la nécessité de protéger les groupes les plus faibles de la société. L'appui des organisations régionales et internationales est nécessaire;

c) Nous demanderons à l'Organisation des Nations Unies d'analyser les répercussions des programmes d'ajustement structurel sur le développement économique et social, et à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et aux autres organismes multilatéraux de développer et de mettre à profit des études d'impact social et d'autres méthodes pertinentes en vue de faire une place sensiblement plus grande aux questions liées au développement social et aux besoins fondamentaux de l'individu.

Engagement 8

Nous nous engageons à disposer de ressources suffisantes pour atteindre nos objectifs et honorer nos engagements en matière de développement social.

À cette fin :

a) Nous garantirons la progressivité de l'imposition, qui sera fondée sur la capacité contributive, de même que l'efficacité et l'équité de la perception des impôts;

b) Nous veillerons également à ce que les systèmes fiscaux taxent de manière adéquate et équitable, outre les particuliers, les entreprises à but lucratif selon des modalités qui découragent la spéculation et renforcent les activités réellement productives et créatrices d'emploi.

Engagement 9

Au niveau international, nous nous engageons, dans le cadre d'une coopération internationale renforcée, à créer un climat économique international plus favorable et à améliorer l'aide financière internationale.

À cette fin, nous nous emploierons à :

a) Améliorer sensiblement la fourniture et l'emploi de l'aide financière internationale octroyée aux pays en développement, notamment en vue d'éliminer la pauvreté et d'améliorer la situation des groupes marginalisés et vulnérables;

b) Faire en sorte que soit atteint l'objectif convenu, à savoir que 0,7 % du PNB soit globalement consacré à l'aide publique au développement, selon le calendrier que chaque pays se sera fixé, et nous efforcer d'accroître la part

des ressources consacrées aux programmes de développement social, en proportion de l'échelle des activités qui devront être menées pour atteindre les objectifs et les buts de la Déclaration et du Programme d'action;

c) Respecter le calendrier convenu pour l'application des accords commerciaux de Marrakech et demander à l'Organisation mondiale du commerce de présenter au Conseil économique et social un rapport décrivant l'effet de la libéralisation des échanges sur les progrès faits par les pays en développement pour satisfaire les besoins élémentaires de leurs populations et identifiant les autres secteurs à libéraliser qui méritent une attention particulière dans l'optique de l'aide apportée à ces pays;

d) Veiller à ce que les accords d'allégement de la dette existants soient appliqués d'urgence et convenir d'autres initiatives pour effacer au plus tôt toutes les dettes des pays gravement endettés. En matière de coopération internationale et d'aide financière internationale, il faut examiner plus particulièrement les besoins des pays à économie en transition;

e) Instaurer véritablement les conditions de la coopération économique et sociale internationale demandée dans la Charte des Nations Unies, y compris pour ce qui est du rôle du Conseil économique et social;

f) Favoriser la création d'un climat économique international favorable aux investissements à long terme et aux entreprises productives, créatrices d'emplois, qui assument leurs responsabilités sociales et respectent l'environnement;

g) Veiller à ce que les instruments internationaux en vigueur relatifs aux droits de l'homme, qui imposent déjà des obligations contraignantes en ce qui concerne de nombreux aspects importants du développement social, soient plus largement appliqués et mieux respectés;

h) Faciliter l'application et le suivi des décisions du Sommet aux niveaux national et international et convenir ensuite d'autres initiatives;

i) Organiser un deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui examinera l'état d'avancement de l'application des décisions du Sommet et décidera, au besoin, de nouvelles initiatives.

10. Les mesures qui seront prises par nos gouvernements, par les organisations internationales et par tous les autres acteurs du développement pour atteindre les objectifs et respecter les engagements de la présente Déclaration sont décrites dans le Programme d'action ci-joint.
